

Mise en place du protocole sanitaire renforcé au lycée des métiers du tertiaire Gambetta au 2/11/20

Contexte :

- Le nombre de salles pouvant accueillir 30 élèves est inférieur au nombre de classes accueillies, les salles à 15 prédominent
- Nécessité d'un usage régulier des salles informatiques en formation professionnelle
- Des couloirs relativement étroits et très longs et un bâtiment sur 5 étages

**Priorité est donnée au non déplacement et non brassage des élèves,
ainsi qu'à l'accueil de tous les élèves.**

Organisation :

Afin de pouvoir affecter les élèves à une seule salle de cours et au regard de la configuration de l'établissement, les élèves de seconde, première et terminales (à 30) sont affectés par demi-classe sur une salle fixe. Les professeurs se déplacent. Sauf pour les classes de BTS (à 24), de CAP (à 15), et de première GA (à 22).

Deux salles sont affectées à une salle par demi-groupe : une salle banalisée et une salle informatique. Les groupes permutent au bout d'une semaine.

Les cours qui auraient dû se dérouler en classe entière et se déroulent en demi groupe en alternance sur deux semaines. Ils sont remplacés pour les élèves qui n'ont pas cours cette semaine-là par une préparation de type classe inversée et des exercices en ligne. Il avait été demandé aux équipes en début d'année de recenser le matériel informatique et les conditions de travail des élèves à la maison, ainsi que de s'accorder sur des outils numériques communs. L'accompagnement est effectué par l'équipe de deux coTice et deux professeurs ressource.

Concrètement, sur une semaine l'élève reçoit l'intégralité de ses heures de cours et sur la semaine suivante 75% de ses heures de cours avec un complément de travail en ligne.

Des heures supplémentaires seront déployées si nécessaire post confinement pour pallier les manques constatés.

Les cours en EPS fonctionnent également en ½ groupes.

Le CDI accueille 15 élèves maximum en distanciation avec un protocole spécifique (pas de prêt de documents, nettoyage régulier, cahier de présence).

Elèves sans PFMP : les élèves sans PFMP recevront des cours suivant leur emploi du temps habituel. Toutefois, le nombre restreint de salles nous fera privilégier un enseignement en distanciel, le nombre de salles disponible ne permettant pas de les accueillir en présentiel.

Entrée des élèves : selon la salle dans laquelle ils sont affectés, entrées différenciées en différents points de l'établissement (avec contrôle du masque et nettoyage des mains au gel hydro alcoolique)

Gestion de la récréation : au regard de l'effectif, les élèves peuvent conserver la même récréation (la tentative de dissociation en deux groupes ayant montré l'ampleur des difficultés générées par cette organisation). Les élèves sont accompagnés par leurs professeur vers la sortie spécifique qui leur est attribuée en fonction de la salle où ils se trouvent afin d'éviter trop de croisements de classes.

Gestion de la demi-pension : deux services décalés par niveau avec nettoyage entre les deux et non utilisation d'une place sur deux au réfectoire. (secondes et CAP à 12H / 1ières, Tles, BTS à 13H)

Nettoyage des locaux : dans le respect du protocole sanitaire, nettoyage journalier des classes, aération régulière des locaux, nettoyage plusieurs fois par jour des points de contact (rampe, poignées). Du gel hydro alcoolique est disponible dans toutes les salles et du savon dans les toilettes.

Information des parents : les parents d'élèves sont informés des modalités d'organisation.

Information des personnels : la proposition d'organisation a reçu l'agrément des personnels, de la commission permanente et du CA).

Cette organisation a été présentée à l'Inspectrice référente de l'établissement et reçu l'aval du rectorat.